



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE – 18 H 30

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 23.160

- PROCES-VERBAL -

Le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 22 septembre 2023, a débuté sa séance à 18 H 30, dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

<p>Conseillers présents : M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy M. JOUGLEUX Jean-Luc Mme DUQUESNE Cécile M. JOLIE Pascal Mme KOROL Renée M. DEVIN Serge Mme NOURTIER Fabienne Mme BAILLARD Sylvie Mme LAVIEVILLE Chantal M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine Mme NOËL Laure M. MARLOT Loïc M. LAMIRAND Christophe M. SERGENT Didier Mme REBOUL Sophie</p>	<p>Conseillers absents excusés et représentés : M. BUTCHER Gérard Mme DREUSLIN Estelle Mme DAUSQUE Ludivine M. LEPRETRE Médéric Mme GUILLOU Elodie Mme HEMBERT Axelle</p> <p>Conseillers absents excusés sans pouvoir : Mme BARDEAUX Sandrine Mme SAUVAGE Edith M. SENEAL Yannick Mme ROUSSEAU Marie-José M. ou Mme Conseiller Municipal de la liste « Ensemble soyons Wimereux »</p> <p>Conseiller absent non excusé : M. PORTUESE Aurélien</p>
---	---

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

Le quorum est atteint.

M. Guy Boutleux est nommé secrétaire de séance.

Intervention de M. Sergent « Excusez-moi, mais il n'y a pas de quorum pour la majorité actuellement. »

M. le Maire « Il y a le quorum des élus présents. »

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du 09 juin 2023 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. Aucune observation n'est faite.

Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : 23 voix « POUR ».

Avant de débiter la séance Monsieur le Maire a souhaité rendre hommage à Monsieur Fernagut et Monsieur Terroir, 2 figures wimereusiennes qui nous ont récemment quittées.

« Né à Versailles, Joël Fernagut a effectué ses études à Paimpol en Bretagne, une région qu'il affectionnait énormément tout comme la ville de Wimereux où il y a vécu de très belles années.

Ancien Officier de Marine Marchande, Chevalier de l'Ordre du Mérite maritime et Capitaine de corvette de réserve Joël Fernagut, était un passionné de la mer, un homme très investi dans son travail.

Il était aussi impliqué dans la vie de sa commune, et avait ainsi rejoint le Conseil Municipal de Wimereux en tant que :

- Conseiller Municipal dans l'opposition sous le mandat de Monsieur CHOAIN de 1995 à 2001

- puis, au sein du groupe majoritaire aux côtés de Francis RUELLE de 2001 à 2004 en tant que Conseiller et en tant qu'Adjoint de 2004 à 2020 où il fut Adjoint au sport, à l'urbanisme, aux travaux et au développement durable.

En 2020, il fut Conseiller Municipal de l'opposition, ainsi, j'ai eu l'occasion de débattre et d'échanger de manière très constructive avec lui pendant les Conseils Municipaux mais aussi à l'extérieur de cette salle, Monsieur Fernagut était un homme ouvert aux discussions et aux relations humaines.

Ainsi, il aura été élu plus de 27 ans à Wimereux, dont 16 années en qualité d'Adjoint au Maire, c'était un homme d'une grande valeur, très engagé dans la vie de sa Collectivité et au service de ses concitoyens.

Joël Fernagut a œuvré d'arrache-pied pour que certains projets puissent voir le jour notamment le réaménagement de l'Avenue Foch et le parking en pavés fabriqués à base de coquilles Saint-Jacques. Le rappel à la mer n'était jamais bien loin ! Cette démarche avait d'ailleurs permis à l'équipe municipale d'obtenir le prix Coup de cœur du grand Jury lors du festival FIMBACTE en 2019 à Paris, un trophée qui récompensait cette innovation locale, originale et reproductible. Une belle reconnaissance pour tout le travail qu'il avait accompli avec l'ensemble de ses collaborateurs !

Il s'est également illustré dans les dossiers en lien avec le maritime : la submersion marine, la qualité des eaux de baignade en sont les exemples les plus forts.

Je ne peux pas citer toutes les actions entreprises et menées par Monsieur Fernagut dans les différentes délégations qui lui étaient confiées tellement elles sont nombreuses mais sachez qu'elles ne seront jamais oubliées.

Mari, père de famille et grand-père aimant, il était très proche de sa famille. LA FAMILLE, un levier essentiel à son équilibre.

Quand il ne travaillait pas, il s'adonnait à son passe-temps favori : le billard. Certains employés de la mairie en témoignent encore aujourd'hui en souriant : beaucoup de dimanches y étaient consacrés, je souhaite remercier aux compétitions de billard à Beuvrequen, c'était sacré !

Voilà, nous pourrions parler de lui toute la soirée, mais le plus bel hommage que nous pouvons lui rendre ce soir c'est celui de continuer à travailler pour WIMEREUX, sa Ville qu'il aimait tant et pour laquelle il s'était engagé si longtemps.

Nos pensées accompagnent sa famille : tout le Conseil Municipal lui présente ses plus vives et sincères condoléances. »

« Quant à Christian Terroir, originaire de Saint-Léonard où ses parents tenaient un commerce, il a fait sa carrière dans l'enseignement. Instituteur à l'école PASTEUR, il sera ensuite directeur de l'école Bucaille à Boulogne. En plus des nombreux élèves dont il a eu la charge dans le cadre de l'éducation nationale, il s'est également investi dans son rôle de père et de grand-père. Une fois en retraite, Christian rejoint plusieurs associations comme l'union sportive des carabiniers de Saint-Léonard ou le Charme de Wimereux dont il faisait toujours partie lors de sa disparition.

En 2005, il rejoint l'OF3 du Boulonnais dont il prend la présidence en 2007, succédant à René Dauchez. C'est alors que les membres de l'association découvrent ses nombreuses qualités humaines. Calme, disponible, discret, à l'écoute, plein d'empathie : tels sont quelques-uns des qualificatifs que donnent de lui ceux qui l'ont côtoyé.

Pleinement investi dans sa fonction de membre et de président, il n'a jamais compté son temps au travers des nombreuses activités mises en place dans le club, comme la marche qu'il adorait pratiquer jusqu'à ce que sa santé l'en empêche. Et puis, il y avait aussi les voyages qu'il organisait de A à Z, secondé au début par René Dauchez.

Bien qu'épaulé dans sa tâche, ce n'était pourtant pas toujours facile à gérer, surtout lorsque des problèmes survenaient. On se souvient de l'épisode des bagages lors du voyage en Irlande l'an passé. Cependant, Christian a toujours été là lorsque des problèmes se posaient et il faisait toujours son maximum afin que tout se passe au mieux.

Lorsque le groupe est parti pour l'Italie en ce mois de septembre, nul ne pouvait se douter que ce serait son dernier voyage. De Christian, tous garderont l'image et le souvenir d'un homme, souriant, jovial qui s'est donné jusqu'au bout, et qui laissera un grand vide dans la vie associative de la Commune. »

Une minute de silence est observée.

Avant de démarrer la séance plénière, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des suites données à certaines de ses délibérations.

« Concernant les demandes de subventions : depuis notre dernière séance plénière, elles concernent les participations financières d'un montant de :

- 345 643,64 + 10.000 € de la part de la Fédération de l'Energie du Pas-de-Calais pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques des rues de la Libération, du Camping, Branly, Pasteur et avenue Agrippa,
- 62.333,17 € de la part de l'Etat (Fonds Verts) pour le programme 2023 de l'éclairage public,
- 47.505,20 € de la part de l'Etat (FIPD) pour la rénovation du système de vidéo protection sur la Commune, octroyée par M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'Intérieur et de l'Outre-Mer que j'avais personnellement interpellé lors d'une visite sur Wimereux : je l'en remercie chaleureusement,
- 34.930 € de la part de la Fédération de l'Energie du Pas-de-Calais pour le programme 2023 d'amélioration de l'éclairage public.

Soit, depuis le début du mandat, un total cumulé de 1.595.908,28 € de subventions notifiées.

Je remercie les financeurs pour leur participation qui marque l'intérêt porté à notre Commune et à son développement.

Par délibération n° 11 du 8 juin 2023, le Conseil Municipal m'a accordé la protection fonctionnelle dans le cadre d'une procédure de diffamation que j'avais engagée envers une personne. Cela faisait suite à un commentaire posté sur les réseaux sociaux mettant en cause le Maire et son équipe municipale.

L'audience du Tribunal Correctionnel s'est déroulée le mardi 19 septembre dernier : la diffamation a été retenue et le prévenu a été condamné.

Parce qu'elle vise à protéger la fonction d'élu, je me félicite de cette décision qui représente un signal fort envers l'ensemble de mes collègues Maires et plus généralement les élus.

Surtout, elle rappelle que si une personne n'est pas d'accord avec les décisions que je suis amené à prendre avec mon équipe, plutôt que de se cacher derrière un écran d'ordinateur, via des réseaux sociaux ou encore une lettre anonyme, je l'invite à me rencontrer pour échanger de vive voix. Je n'ai jamais refusé l'échange et le dialogue direct.

Autre information, en lien avec l'ordre du jour de notre séance de ce soir : c'est la décision prise le mercredi 20 septembre 2023, par l'organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) d'inscrire 139 sites mémoriels français et belges de la Première Guerre Mondiale au patrimoine mondial, liste dans laquelle se trouve, avec 13 autres sites du Pas-de-Calais, le « Wimereux Communal Cemetery ».

Là encore, on ne peut que se féliciter de cette décision qui fait entrer notre Cité dans un réseau international de promotion de la mémoire, dont les retombées touristique, patrimoniale et économique sont à venir et certaines.

Cette reconnaissance va pouvoir enrichir le travail mené depuis plusieurs mois entre la Ville et les Associations patrimoniales wimereusiennes visant à créer un parcours d'information patrimoniale qui doit voir le jour l'année prochaine.

Que l'ensemble des acteurs ayant œuvré pour le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO soit remercié, au premier rang desquels l'Association « Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre » et sa secrétaire Générale.

Enfin, je vous informe du retrait de l'ordre du jour de la délibération n° 2. En effet, nous n'avons pas à ce jour la confirmation de la personne qui remplacera M. Fernagut. Nous verrons donc cela lors de notre prochaine séance plénière. »

DELIBERATION N° 2023_28_09_1 : REMPLACEMENT D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE - NOUVELLE INSTALLATION.

M. le Maire informe que suite à la vacance du siège de la Conseillère Municipale démissionnaire, Catherine PAPYLE-LEFEBURE, issue de la liste « Wimereux Initiative Citoyenne », et après les refus successifs de Madame Sylvie BAUDELET et de Monsieur Thibaut COLICHE, suivants de liste, Madame Sophie REBOUL a accepté de siéger au sein de notre conseil.

Par cette délibération, nous procédons donc à son installation officielle en tant que conseillère municipale.

Monsieur le Maire souhaite, au nom du Conseil Municipal, la bienvenue à Mme Sophie REBOUL.

DELIBERATION N° 2023_28_09_2 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL - NOUVELLE INSTALLATION.

RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR

DELIBERATION N° 2023_28_09_3 : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATIONS DES MEMBRES - MODIFICATIONS.

M. le Maire informe que suite à l'intégration de Madame REBOUL au sein de l'Assemblée, il propose de lui attribuer les commissions dans lesquelles siégeait sa collègue démissionnaire, à savoir :

- la commission des finances
- la commission fêtes, tourisme, culture.
- la commission enseignement.

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à *M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.*

DELIBERATION N° 2023_28_09_4 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2023.

M. Boutleux « Il est évident que dès le mois d'avril et lors de l'année qui s'écoule, il y a des notifications, d'échéances des notifications apparaissent qu'il est obligatoire de prendre en compte. En dépenses de fonctionnement, sur le chapitre 11, charges à caractère général, il y a une dépense de 10 000 euros pour du matériel pour mise à jour du parc informatique et du contrat ODC. C'est-à-dire, on a pris ODC qui est l'entreprise, pour revoir un peu tout le parc informatique de la commune pour le protéger. Et il y avait quand même des choses à revoir. Actuellement, c'est vrai que vous allez voir apparaître quand même des dépenses importantes pour l'informatique. C'est déjà paru cette année et encore l'an prochain pour remettre tout à plat. Donc, il y a 10 000 euros. Ensuite, une réparation d'une table de marques de la salle Butel, 555 euros. Et ensuite, il y a deux subventions, deux dépenses, pour Nougatine. A Nougatine, on a augmenté les horaires et donc le nombre d'enfants qui peuvent venir. Évidemment, on a une dépense supplémentaire en alimentation, en linge, etc. (1700 et 742). Chapitre 14, atténuations de produits. C'est une dépense de 2 050 euros. C'est la taxe d'habitation que l'on n'a pas prise puisque ce sont des logements vacants. Autres charges de gestion courante, des créances éteintes de 8 243,04 euros. Je vous expliquerai tout à l'heure, avec la délibération 5, c'est-à-dire des choses que l'on n'arrive pas à recouvrir. Chapitre 67, charges exceptionnelles. Une subvention pour les usagers de la plage, de 1 650 euros, c'est par rapport à leurs besoins. C'est une subvention qui est bien exceptionnelle. Il y a des subventions dans l'année qu'on n'a pas versées toutes au même moment parce qu'on n'avait pas eu les dossiers au bon moment. Ce qui nous donne une dépense de fonctionnement de 25 043,25. Recettes de fonctionnement. Je ne vais pas prendre toutes les lignes puisque, comme je vous l'ai expliqué en commission, en fait, ce sont des dotations forfaitaires. Moins 6 991. L'État : 31 375. Le département : moins 21 800. Il ne faut pas croire qu'on a eu moins 21 800 par rapport au département. Ça change de rubrique à chaque fois, mais ça revient, disons, toujours à la même chose. Plus une prestation de la CAF, plus une régulation d'écriture de 15 397,55.

M. Sergent « Excusez-moi, les 31 375, la ligne 74, 718, les 31 375. »

M. Boutleux « Oui, régularisation avec le 7 473. C'est ce que je vous ai dit : le département, en recettes de fonctionnement, on met moins 21 800, mais l'État c'est 31 375. Donc, en fait, c'est une question de rubrique. »

M. Sergent « C'est un jeu comptable ? »

M. Boutleux « Oui, c'est un jeu comptable. Ce sont juste des régulations comptables.

Il n'y a que la prestation de la CAF. Reprise de provision (semi-budgétaire), reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants, 5 747,70. Je vais y revenir après, c'est la délibération 6.

Recettes de fonctionnement : 25 043,25. En dépenses d'investissement, chapitre 20, immobilisations incorporelles : 12 000 euros. Esquisses des deux candidats non retenus pour le projet de l'extension du centre administratif avec l'office de tourisme au rez-de-chaussée. On avait contacté trois entreprises qui avaient proposé la transformation. On en a retenu une. Il est évident que les deux autres, on doit leur donner chacune 6 000 euros, c'est-à-dire que ça nous coûte 12 000 euros. »

M. Sergent « Ce sont les indemnités, c'est ça ? Indemnités des maîtres d'œuvre ? »

M. Boutleux « Des indemnités, oui. Ensuite, ce sont des équilibres. »

M. Sergent « Si je peux me permettre, bien qu'étant un ancien du métier du bâtiment, on a du mal à suivre, quand même, tout ce qui intéresse les financements dans le cas de l'édification des quais au vu des différents marchés. Il avait été évoqué lors d'un conseil que vous auriez monté une réunion au moins avec les conseillers municipaux pour répondre à certaines questions sur les différentes phases de requalification des quais. Je repose la question. »

M. Boutleux « Oui, là, c'était juste l'esquisse par rapport aux deux candidats, on ne rentre pas dans le projet. Donc, là, c'est vrai que dans une DM, il y a beaucoup de régulations, des comptes qui passent de l'un à l'autre. »

M. Sergent « Ma question, c'est : est-ce que vous serez, comme vous vous étiez engagés, prêts à faire une réunion d'information sur les suites à donner sur la requalification des quais ? »

M. Boutleux « Bien sûr. »

M. Sergent « Avant la fin des travaux. »

M. le Maire « On vous l'a dit en commission, Monsieur. »

M. Boutleux « On a dit qu'on allait faire des présentations à la population quand on aura quelque chose à présenter en esquisse. Aujourd'hui, on n'a rien. Aujourd'hui, ce n'est que du financier. On ne va pas présenter du financier aujourd'hui à la population, c'est mieux de présenter quelque chose de concret. On vous l'a dit en commission. On est encore en train de travailler avant de vous montrer exactement ce qu'on propose comme extension du centre administratif.

M. Boutleux reprend « Ensuite, chapitre 204, 23, 4 581. Je ne sais pas si vous remarquez, c'est la FDE, à chaque fois. Et d'ailleurs, on retrouve en recettes d'investissement FDE et FDE.

Donc, si vous voulez, je vais globaliser, ça sera peut-être plus simple. Le total, ce sont les travaux d'effacement des réseaux basse tension et d'éclairage public. Lieu des travaux : rue de la Libération, du Camping, Branly, Pasteur et avenue Agrippa. En fait, le total est de 494 214,01. Et on a une subvention d'équipement de 148 570,37. Ce qui fait des travaux TTC de 345 643,64. Vous pouvez retrouver les 345 643,64, et ensuite, les sommes, il faut les ajouter, 318 000, 27 000, etc. (Tout est sur FDE), régulation comptable aussi par rapport à ça. »

M. Sergent « Si j'ai bien compris, 345 643,64, c'est 378 564 plus 27 079 que l'on retrouve au poste supérieur, c'est ça ? »

M. Boutleux « Voilà, c'est ça. »

M. Sergent « OK. »

M. Boutleux « Voilà pour l'investissement. »

M. Sergent « Vous m'excuserez de poser des questions-là, parce qu'on n'a pas eu forcément le temps.

M. Boutleux « Oui, parce qu'on a fait les commissions hier. Là, on a la possibilité à la commission, par rapport aux questions, même par rapport aux projets des quais. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_28_09_5 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET CAMPING MUNICIPAL DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2023.

« Il n'y a pas grand-chose. En dépenses de fonctionnement, reversement de la taxe de séjour de 17 000 €. Et en recettes de fonctionnement, ce sont des redevances supplémentaires par rapport au budget qui avait été établi au mois d'avril. Ça fait un équilibre de 17 000 €. Pour la taxe de séjour, sur l'agglomération, il y a quand même 900 000 € qui rentrent. Ce qui est assez énorme. Il y a quelques années, c'était 300 000, 400 000 €. Il y a eu des contrôles qui ont été faits, et c'est payant.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_28_09_6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2023 - MODIFICATION.

M. Boutleux informe que cette délibération concerne une subvention pour les besoins au niveau de l'Association des usagers de la plage

M. Sergent « Excusez-moi, on avait une question, à un moment donné, sur les critères d'attribution de subventions. Vous aviez dit que vous y auriez regardé pour nous informer. »

M. Boutleux « Oui, on regardera au budget principal. »

M. Sergent « Sur les critères ? »

M. Boutleux « Oui au budget. Sur les subventions culturelles qui passent dans l'année, comme on a fait l'école de musique et l'harmonie. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_28_09_7 : BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON-VALEUR POUR UN MONTANT DE 8 283.25 €.

M. Boutleux précise « C'est quand même quelque chose d'important. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable public lui a transmis des dossiers de taxes et produits irrécouvrables pour un montant global de 8283,25 €. Il s'agit des droits d'échafaudage et de stationnement, pour un montant de 2463,54 €. Il est évident qu'on ne vous donne pas le nom des entreprises. Ce sont des entreprises qui n'ont pas payé, qui ont déposé le bilan, etc. On ne peut pas se permettre de donner des noms. Des droits de nacelle de 32 €. Des droits de palissade de 5747,70 €. On en a parlé tout à l'heure, on y reviendra encore.

Des droits de ramassage des animaux errants, et des droits de location d'un emplacement commercial. Le Conseil Municipal décide de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par le comptable public. »

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_28_09_8 : REPRISE DE PROVISION POUR DEPRECIATION DE COMPTE DE TIERS.

M. Boutleux explique « La constitution de provision pour dépréciation de compte de tiers constitue une dépense obligatoire visant la prise en charge du budget des créances irrécouvrables. En séance du 8 avril 2019, l'Assemblée délibérante a constitué une provision de 5 747,70 € pour un droit de palissade, pour une construction d'un immeuble rue Georges Pompidou. Il y avait une provision de reprise. Maintenant, comme c'est passé dans les sommes irrécouvrables, des crédits relatifs à cette inscription sont inscrits au budget primitif, la reprise sur provision pour dépréciation. »

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_28_09_9: ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57.

M. Boutleux précise « comme toutes celles qui suivent, c'est un changement au niveau de la comptabilité de la Commune. On va passer du code M14 au code M57. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

C'est une obligation qui est faite pour le 1^{er} janvier 2024. Ainsi, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, définition des autorisations de programme et autorisation d'engagement, en matière de fongibilité des crédits, faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits, en matière de gestion des crédits pour des dépenses imprévues.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, actuel, pour la ville de Wimereux, son budget principal et ses deux budgets annexes. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024. C'est une obligation. Évidemment, ça va faire plus de travail au niveau des services, puisqu'on va changer le mode comptable. »

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_28_09_10 : FIXATION DE LA DUREE ET DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS ET IMMOBILISATIONS EN M57.

M. Boutleux explique « Tout ce qui était en M14 passe en M57. Les immobilisations, c'est la même chose. Les amortissements, souvent, c'était à l'année ; maintenant, ce sera au jour. C'est-à-dire que si on fait un achat, ça doit être amorti à partir du jour suivant. Ça va encore être quelque chose de plus précis, donc plus compliqué, évidemment, au niveau des services. Parce qu'avant, c'était : on achète, au bout d'un an, on fait les amortissements. Par contre, vous avez toute la liste des durées d'amortissement. Les durées d'amortissement ne sont pas changées, elles correspondent toujours à ce qui était fait en M14. Par exemple, immobilisations incorporelles, durées d'amortissement, les frais de véhicules, 10 ans ; les frais de recherche et de développement, cinq ans ; et ensuite, les brevets, les logiciels, deux ans ; les véhicules, 10 ans. Vous avez toute la liste des amortissements et immobilisations en M57. C'est la même chose. »

*Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.***

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_28_09_11 : FIXATION DE LA DUREE ET DU MODE DE GESTION DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES EN M57.

M. Boutleux informe « Ces subventions reçues sont qualifiées de fonds et subventions transférables et sont imputées en dépenses au compte 13 et en recettes au compte 77. Les subventions reçues de moins de 1 500 €, c'est un an ; et les subventions reçues pour un bien ou un ensemble de biens ayant tous la même durée d'amortissement, celles-ci seront amorties sur la même durée d'amortissement que le ou les biens concernés. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_28_09_12 : FUSION DES BUDGETS ANNEXES CENTRE ARTISANAL D'ART, CREFO ET BELLA.

M. Boutleux « Là, on va rentrer un peu plus dans le vif du sujet. Jusqu'à actuellement, on avait le budget de la Ville, et ensuite, on avait les budgets annexes. Dans le budget annexe, il y avait le camping, BELLA, CREFO et le Centre Artisanal d'Art. Maintenant, les budgets annexes, Centre Artisanal d'Art, CREFO et BELLA, ayant tous une vocation à gérer des bâtiments nus à usage professionnel donnés en location, il est proposé à l'assemblée, dans un souci de simplification budgétaire et comptable, de les dissoudre et d'en créer un nouvel intitulé Wimereux Locatif, à compter du 1^{er} janvier 2024. Seul le camping reste un budget annexe. C'est pour ça que je vous ai dit tout à l'heure : le budget de la ville et deux budgets annexes. Il y aura un budget pour le camping et un budget qui regroupe le Centre Artisanal d'Art, CREFO et BELLA. De toute façon, c'est vrai que lorsqu'on faisait les budgets, on avait l'impression qu'on tournait en rond, parce que ce sont de petites sommes, en général, puisque c'est de la location. Il sera assujéti à la TVA sur option au régime réel normal trimestriel et soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57. Ce sera pour le 1er janvier 2024. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_28_09_13 : MODIFICATION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUT DE POSTES.

M. Boutleux « Modification du tableau des effectifs du personnel communal, ajout de postes. Au sein du tableau des effectifs sont nécessaires plusieurs mouvements. Dans le grade des adjoints techniques, un agent, qui était à 28 h, va passer à temps plein. Ensuite, le recrutement de quatre agents au sein des services techniques. Pour ce qui est des départs en retraite en 2023, et au niveau des espaces verts en particulier, on a eu des départs en retraite, on a eu des départs aussi. Il fallait recruter. On est obligé de recruter quatre agents. Le remplacement d'un agent spécialisé dans les écoles maternelles parti en retraite aussi, puisque la dame est partie hier matin. Elle va être remplacée. C'est une ATSEM à l'école Fabre d'Églantine. La nomination d'un agent au grade de gardien brigadier de police municipale. Nous avons un ASVP qui a passé le concours il y a deux ans, qui a été reçu au grade de gardien brigadier. On a attendu un peu, puis on l'a nommé gardien brigadier, parce qu'on tenait vraiment à le garder.

Ensuite, on va avoir des départs en retraite. Ensuite, la nomination d'un agent en tant qu'agent de maîtrise, suite à son inscription sur la liste d'aptitude dans le cadre de la promotion interne. C'est un agent qui est chez nous et qui est nommé en agent pour s'occuper en particulier des manifestations, tout ce qu'il y a de technique au niveau des fêtes, du sport, etc. En agents de maîtrise, l'effectif budgétaire était de deux. Comme je viens de vous le dire, on va passer à trois. En adjoints techniques catégorie C, on était à 19, on va passer à 24. Je vous ai dit, celui qui passe de 28 heures à 35 heures, plus un ASVP qu'on va recruter et plus quatre remplacements dans le technique. ATSEM principal deuxième classe, on était à zéro, on passe à un. Ensuite, gardiens-brigadiers-chefs, ils étaient trois, ils seront quatre. Voilà pour les nouvelles actualisations du tableau des effectifs. »

M. Sergent « On pourra avoir un nouveau tableau des effectifs remis à jour ? »

M. le Maire « oui mais faudra attendre les recrutements. »

M. Boutleux « Là, on est dans le recrutement pour la fin d'année. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_28_09_14 : ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LA REALISATION DE MISSIONS D'ASSISTANCE, DE CONSEIL ET D'INSPECTION EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL - CENTRE DE GESTION 62 - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

M. Boutleux « c'est la reconduction de la convention de mise à disposition de personnel pour la réalisation de missions d'assistance, de conseil, d'inspection en santé et sécurité au travail avec le Centre de gestion 62. C'est une autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer à nouveau cette convention, puisque cette convention est arrivée à échéance. D'ailleurs, s'il y a des problèmes importants au niveau de la Commune, on peut faire appel au Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour assistance, conseil. Là, c'est juste une convention qui arrive à échéance. Il est évident que le coût de l'assistance peut varier selon les services qui seront utilisés par la collectivité. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_28_09_15 : EXTENSION DE LA STRATEGIE FONCIERE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.
M. le Maire expose ladite délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à M. Jougleux, 3^{ème} Adjoint, pour les 2 délibérations suivantes qui portent sur le classement du cimetière militaire britannique et patrimoine mondial de l'UNESCO.

DELIBERATION N° 2023_28_09_16 : CHARTE POUR UNE GESTION COMMUNE DE LA PARTIE FRANÇAISE DU BIEN - SITES MEMORIELS ET FUNERAIRES DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE, FRONT OUEST - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

M. Jougleux « Effectivement, les délibérations 16 et 17 concernent le cimetière Wimereux Communal Cemetery qui, avec 138 autres sites, fait partie de nos propositions de placement des sites mémoriels et funéraires de la Première Guerre mondiale, front ouest au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit par cette délibération d'autoriser monsieur le Maire à signer la charte qui correspond à la délibération numéro 16 et la convention-cadre qui est la délibération 17 que je vous montre tout de suite après, qui définissent les engagements des partenaires. Étant précisé que le mercredi 20 septembre 2023, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'UNESCO, a inscrit 139 sites mémoriels français et belges de la Première Guerre mondiale au patrimoine mondial, liste dans laquelle se trouvent, avec 13 autres sites du Pas-de-Calais, le Wimereux Communal Cemetery. Par délibération numéro 11 du 22 septembre 2016, le conseil municipal a donné son accord au projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO pour le cimetière communal Wimereux Communal Cemetery situé sur son territoire rue Jean Moulin. À cette occasion, la commune a décidé de procéder, dans la limite de ses moyens, aux démarches nécessaires pour mettre en œuvre des mesures de protection du site et de son environnement ainsi que des actions de valorisation du lien sur son territoire auprès des populations locales et des visiteurs. Effectivement, régulièrement, des actions de sensibilisation et d'information avec les enfants des écoles wimereusiennes sont organisées. De même, le cimetière a été entre temps identifié dans les principaux documents d'urbanisme planificateurs tels que le PLUI ou le SPR. Il s'agit donc aujourd'hui de franchir une étape supplémentaire en signant, en plus de la charte, donc la délibération numéro 16, une convention-cadre, qui est la présente délibération numéro 17, pour une gestion commune de la partie française du bien, sites mémoriels et funéraires de la Première Guerre mondiale, front ouest. Étant précisé que le mercredi 20 septembre 2023, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la

culture a inscrit 139 sites mémoriels français et belges de la Première Guerre mondiale au patrimoine mondial, liste dans laquelle se trouve, avec 13 autres sites du Pas-de-Calais, le Wimereux Communal Cemetery. La convention-cadre vient préciser les engagements des signataires afin de veiller à la préservation des biens et de leur zone tampon, de transmettre et faire partager l'histoire des sites, de mettre en œuvre des actions pédagogiques et de médiation. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_28_09_17 : CONVENTION-CADRE POUR LA PARTIE FRANÇAISE DU BIEN SITES MEMORIELS ET FUNERAIRES DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE, FRONT OUEST - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire passe à nouveau la parole à M. Jougleux, 3^{ème} Adjoint.

DELIBERATION N° 2023_28_09_18 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS APPARTENANT A LA COMMUNE DE WIMEREUX AU TITRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE « ESPACES NATURELS SENSIBLES » - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

M. Jougleux présente l'objet de cette convention.

M. le Maire « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? »

M. Sergent « Est-ce qu'on pourrait avoir un extrait de la convention initiale ? »

M. le Maire « Vous devez l'avoir, elle est associée. »

M. Sergent « Je n'ai pas eu le temps de le lire. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_28_09_19 : SECURITE - DEVELOPPEMENT DE LA VIDEOPROTECTION - OPERATION « TERMINUS » - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE WIMILLE ET LA COMMUNE DE WIMEREUX - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

M. Devin présente l'objet de la convention entre les 2 communes dans le cadre du projet Terminus.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire passe la parole à Mme Reboul.

Mme Reboul « *Je suis désolée. Hier, je n'avais pas tous les éléments, mais j'ai l'impression qu'il y a des habitations qui sont dans le secteur de surveillance. Quelle est la réglementation par rapport à ça ?* »

M. Devin « *Les habitations sont floutées obligatoirement. Dans la rue des Garennes, il n'y a pas d'habitation en fait. Et dans la rue Camille Saint-Saëns, il y a l'ancien café (l'Étoile du Nord).* »

M. le Maire « *Quand il y a une habitation devant, c'est systématiquement flouté.* »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : **22 VOIX « POUR »**
 1 « ABSTENTION » (M. Sergent)

DELIBERATION N° 2023_28_09_20 : REGION DES HAUTS-DE-FRANCE - AMI - REDYNAMISATION DES CENTRES-VILLES ET DES CENTRES-BOURGS - CHARTE D'ENGAGEMENT - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

M. le Maire procède à la lecture de ladite délibération.

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : **A L'UNANIMITE**

DELIBERATION N° 2023_28_09_21 : CONTRACTUALISATION AVEC LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER.

M. le Maire procède à la lecture de ladite délibération.

M. Sergent « *C'est un véritable cahier des charges !* »

M. le Maire « Oui. »

M. Sergent « Je ne sais pas si tout le monde a bien conscience de tout ce qui va se faire sur ces travaux. Donc je réitère un petit peu ma question de tout à l'heure pour une explication sur les différents phasages tant techniques que financiers. Vous m'aviez dit que ça allait se faire à terme. Certaines esquisses seraient sorties. Est-ce que l'on peut donner une date approximative ? »

M. le Maire « En commission, je vous ai dit on devrait pouvoir, je pense, sur novembre. Cela pourrait se faire selon les créneaux des architectes, courant novembre. On pourra montrer peut-être déjà en commission, puis peut-être... Si on peut le voir en conseil municipal de décembre, on pourra peut-être montrer quelque chose à la population. »

M. Sergent « J'essaierai d'arriver à l'heure à la commission. »

M. le Maire « Oui faudra changer les piles de la pendule. M. Lamirand ? »

M. Lamirand « Pour la première priorité, c'est noté : enrichir l'offre d'animation culturelle et sportive contribuant à la vitalité de la commune, notamment autour du pôle de la Baie Saint-Jean. Qu'est-ce que ça veut dire exactement ? Qu'est-ce qui est derrière ça ? »

M. le Maire « La Baie Saint-Jean, vous avez remarqué aujourd'hui qu'on faisait vivre la Baie Saint-Jean, avec le trail de la Côte d'Opale, différentes activités. Le but, c'est que cet endroit de végétation, un petit poumon vert dans le cœur de ville n'était pas utilisé aujourd'hui, on le fait vivre au travers de différentes manifestations culturelles, sportives à tous niveaux. »

M. Lamirand « Donc il y aura plus d'événements sportifs ? »

M. le Maire « Il y aura des animations sportives, mais on ne veut pas en faire non plus un stade. Il faut penser aussi à l'environnement. Mais c'est un endroit qui peut accueillir un cross pour les enfants, on peut imaginer plein de choses. Cet été, il y a eu des choses. Les estivants et les Wimeureusiens ont pu participer sur des structures gonflables, à des animations pour occuper la jeunesse. Ça permet d'avoir un endroit dédié. »

M. Lamirand « OK, merci. »

M. le Maire « Y a-t-il d'autres questions ? »

Mme Reboul « Là, vous posez le cadre pour le cahier des charges. Est-ce que vous avez prévu des temps d'échanges avec les riverains pour les informer, communiquer, voire les consulter un peu sur les différentes actions qui pourront être mises en place dans le cadre de ce cahier des charges ? »

M. le Maire « Les consultations des gens ont été faites avec les riverains. Tout au début du projet, il y a eu des ateliers. Je pense que Monsieur Sergent y a participé. »

M. Sergent « Ce n'était pas une consultation élargie. »

M. le Maire « Il y a eu deux séances de travail avec les équipes qui ont organisé ce déroulé. Il y a eu beaucoup d'échanges. Et après, on a regardé un petit peu tout ce qui avait été dit, le stationnement, etc. Et aujourd'hui, on va pouvoir sortir par rapport à ça. Il y a eu même des questions sur le marché, la population à l'heure des marchés. Il y a eu des questionnaires, des gens ici présents ont pu répondre. Il y a eu aussi un questionnaire sur les réseaux sociaux. Quelques-uns ont répondu également. Donc après, on ne peut pas non plus taper à toutes les portes. On a fait un peu de communication de ce côté-là. Il y a beaucoup d'informations, donc on a pu construire ce projet par rapport aux demandes aussi des riverains et de la population. Et après, il y aura des temps d'échanges pour présenter les projets. »

Mme Reboul « Avec les riverains ? »

M. le Maire « Oui, il y aura un moment d'organisé, je pense. On va voir comment ça va se dérouler. Mais sinon ça va être organisé par des gens qui travaillent dessus, des temps d'échanges. Et puis on pourra le présenter au conseil municipal. »

Après avoir demandé à l'Assemblée s'il y avait des observations, **Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.**

VOTE : A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2023_28_09_22 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 1 DU 15 JUILLET 2020.

M. le Maire porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Avant de passer aux questions orales, Monsieur le Maire informe « J'ai été à plusieurs reprises interpellé sur la pose des panneaux de vidéosurveillance en entrée de Ville. Je vous informe qu'ils viennent d'être installés aux neuf entrées de ville. C'était pour vous informer que la Ville était sous vidéo-protection. C'est une réglementation obligatoire. Aujourd'hui, nous sommes à jour sur ce sujet. Vous vous apercevrez ce soir que certaines de mes réponses seront courtes. Onze questions ont été envoyées, dont pour certaines à l'heure limite d'envoi, sous 48 heures. Si vous souhaitez des échanges productifs, je vous invite à poser des questions en commission où nous pourrions échanger davantage. »

L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole au groupe « Wimereux Mouvement Indépendant » afin de poser ses questions orales.

QUESTION N° 1 posée par M. LAMIRAND

Les travaux de réfection de la voirie à l'entrée Sud de Wimereux se sont terminés au mois de juin 2023.

Pour autant, les panneaux de limitation de vitesse à 30 km/heure pour les voitures et motos n'ont pas été remis en place.

Les riverains souhaitent le retour de ces limitations, et leur contrôle, afin de ralentir la circulation et de réduire les nuisances sonores.

A noter que cette limitation à 30 km/H est maintenue à l'entrée Nord, côté les Garennes.

Réponse de M. le Maire :

Les panneaux de limitation à 30 kilomètres heure ont été reposés cette semaine. Je vous confirme que nous avons toujours la volonté de sécuriser les entrées de ville et plus généralement l'ensemble des déplacements sur la commune.

QUESTION N° 2 posée par M. LAMIRAND

Le tri des déchets organiques devient obligatoire pour les collectivités locales et les particuliers à compter du 31 décembre 2023 (article L 541 -1-1 du code de l'environnement).

Monsieur le Maire, comment la commune va-t-elle s'organiser afin que le tri à la source des déchets alimentaires soit effectif pour les logements individuels et les immeubles collectifs ?

Comment les déchets alimentaires vont-ils être collectés lorsqu'il n'existe pas un compostage de proximité chez les particuliers ?

Réponse de M. le Maire :

La Communauté d'agglomération du Boulonnais, dans sa compétence, a engagé depuis plusieurs mois une réflexion, dont les conclusions devraient prochainement être précisées.

QUESTION N° 3 posée par M. LAMIRAND

Une cour mitoyenne de l'école Alain-Fournier et ouverte sur la rue Pierre-Ange Romain est accessible aux voitures tout en étant réservée depuis peu aux services municipaux.

Cette cour communique avec l'école par une porte arrière.

Des enseignants de cette école nous ont saisis en s'étonnant qu'ils ne puissent plus stationner leurs véhicules dans cette cour.

Ils demandent à retrouver les places qui leur étaient allouées jusque là

Réponse de M. le Maire :

La gestion de la rue Romain, qui est complexe dans ses usages, a été repensée.

Dans le cadre de cette réflexion globale, il a été décidé que ce parking, qui appartient à la Commune, devait en priorité résoudre des problèmes liés au fonctionnement des services municipaux : garage mort des véhicules de services et stationnement du personnel communal, notamment dans la prévision des travaux de réfection des Quais qui vont démarrer l'année prochaine.

QUESTION N° 4 posée par M. LAMIRAND

Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 qui se déroulent en France, quelles actions ou projets sportifs sont prévus dans notre commune ?

Réponse de M. le Maire :

Le samedi 10 juin dernier, 21 enfants de la Commune ont participé à la Journée Olympique organisée par l'association « La Chance aux Enfants » à l'Arena Stade Couvert de Lievin. Cette action organisée par la C.A.B. a permis aux enfants de pratiquer de la boxe et du golf. Ils ont été accompagnés par deux animateurs du service des sports et par Monsieur Jolie, Adjoint aux Sports. Dans le cadre du Pôle Sportif Estival qui s'adresse aux enfants de 6 à 13 ans, la session de cette année s'est conclue par une semaine d'Olympiades où plus de soixante jeunes ont pratiqué du golf, tennis, vélo, tir à l'arc, foot, basket, handball, escrime sous forme de découvertes, tournois et compétitions avec une remise de Prix par catégories d'âges. Le mercredi 2 août, salle Jean-Pierre Butel, la ville de Wimereux associée au Centre Socioculturel Audrey Bartier ont organisé les « Olympiades de Wimereux » dans le cadre des actions menées dans l'opération « l'été dans l'agglomération ». Aux équipes du pôle sportif et du centre Audrey Bartier, sont venues se joindre celles de la ville de Saint Martin, d'Outreau, d'Hesdigneul et de Saint Etienne au Mont. Des actions sportives seront menées début 2024 dans le cadre des pôles sportifs et des animations ponctuelles prévues au printemps par le service des sports avec le soutien des diverses associations sportives de la commune.

Monsieur le Maire passe la parole au groupe « Wimereux Initiatives Citoyennes » afin de poser leurs questions orales.

QUESTION N° 1 posée par M. Sergent

Pourriez-vous nous fournir les résultats des diagnostics énergétiques engagés sur les ouvrages municipaux et les mesures prises pour remédier aux carences ?

Réponse de M. le Maire :

Les DPE de tous les bâtiments ont été réalisés. Ils ont été complétés par les nouvelles normes imposées par le « décret tertiaire » qui sont en cours de collecte. Je note que le Gouvernement prend conscience que cette accumulation d'obligations est économiquement difficile à mettre en œuvre, tant dans le privé que dans le public. La première date butoir de 2025 serait remise en cause. Les obligations ne concerneraient plus que les mises aux normes électriques, comme c'était prévu à l'origine. Toujours est-il qu'entretiens, nous appliquons fidèlement le programme d'économie d'énergie présenté au conseil municipal l'année dernière.

Ainsi cette année, 11.000 € ont été injectés dans l'Ecole Louis Pasteur pour le remplacement de l'éclairage en LED. En 2024, ce seront l'Ecole Fabre d'Eglantine et une partie du Centre technique qui seront concernés pour un budget estimé à 13.000 euros. Enfin, en dehors des bâtiments, la ville a une autre piste d'économie : le doublement du budget des travaux de renouvellement du réseau d'éclairage public : 90 000 € à 180 000 € afin de réaliser plus rapidement des économies.

QUESTION N° 2 posée par M. Sergent

Nous souhaitons être informés du programme « Espace verts » de la Commune soit lors d'un échange avec les services concernés soit par la transmission dudit programme de la ville afin de mieux en cerner les retombées en terme de biodiversité ; par exemple envisagez-vous de végétaliser et planter les terrains communaux tels que les cours d'écoles ?

Réponse de M. le Maire :

Le terme « gestion différenciée » s'inscrit dans le développement durable et vise à concilier un entretien environnemental des espaces verts, des moyens humains et du matériel disponible dans un cadre de vie de qualité. Le terme désigne toute méthode de gestion de l'espace public qui repose sur une classification des différents sites d'intervention selon sa situation par rapport à l'organisation de la commune, son utilisation, sa fréquentation, son identité, son écologie. Elle a pour but de sauvegarder la faune et la flore, de conserver des refuges pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysage, alors que d'autres espaces seront intensivement tondus en raison de leurs fonctions, exemple terrains de sports. Travailler autrement : Absence de produits phyto, désherbage mécanique ou à eau chaude, engazonnement des cimetières, fauche tardives, paillage, choix des plantations moins gourmandes en eau, composte naturel, formation du personnel. Avantages : gestion des coûts d'entretien, gestion des déchets verts, gestion du paysage urbain et diversité biologique. La mise en pratique de la gestion différenciée repose également sur un classement effectué suivant des critères en zones (1, 2 et 3). Cette classification permet de déterminer les différents lieux et modes de gestion à mettre en place : horticole, mixte ou naturel. J'ajoute que la ville s'est engagée dans un lourd programme pluriannuel de plantations de 100 nouveaux arbres par an.

QUESTION N° 3 posée par M. Sergent

La période de mi-mandat est écoulée. Quelles mesures mettrez-vous en œuvre pour lutter contre la gentrification de Wimereux ? Pour permettre l'accès aux logements des familles en fonction de leurs moyens ? Pour éradiquer l'invasion des meublés touristiques ? Des solutions existent, nous avons déjà échangé en commission urbanisme à propos des mesures mises en place dans d'autres régions (augmentations significatives des taxes, obligation de louer l'équivalent à l'année....).

Réponse de M. le Maire :

Le 2 novembre prochain, le permis de diviser sera effectif sur l'ensemble du territoire communal. La mise en place de mesures spécialement pour endiguer le phénomène des locations saisonnières de courte durée continue à être étudiée.

QUESTION N° 4 posée par M. Sergent

Comment comptez-vous lutter contre les nuisances sonores ? Pour exemple le bruit engendré par les moteurs thermiques des véhicules, des engins d'entretien d'espaces verts tant privés que communaux (souvent 4 à 5 engins dès 7h45 en même temps !).

Réponse de M. le Maire :

Nous mettons en place une série de mesures visant à limiter le trafic de voitures dans la ville : parkings extérieurs avec navette de bus gratuite, réduction de vitesse (panneaux, ralentisseurs, chicanes, contrôles radars...). Dans les aménagements urbains, nous donnons la priorité aux déplacements doux. Nous retravaillons également l'arrêté contre les nuisances sonores des engins thermiques de tontes.

QUESTION N° 5 posée par M. Sergent

Quels remèdes apporterez-vous aux débordements d'égouts récurrents lors des pluies formées, du moins quelles réponses apporte la CAB ?

Réponse de M. le Maire :

La CAB mène actuellement des études, sur les secteurs identifiés avec les services municipaux. Nous vous ferons partager les conclusions quand nous les aurons.

QUESTION N° 6 posée par M. Sergent

Mettre en place des espaces et mobiliers sportifs n'est pas suffisant quels accompagnements supplémentaires engagerez-vous auprès des jeunes ?

Réponse de M. le Maire :

Effectivement, l'équipement sportif est un outil au service d'une politique. C'est ce que nous faisons depuis 3 ans.

Ainsi, tous les mercredis après-midi : depuis l'an dernier, des activités sont mises en place par les agents du service des sports de 14 h à 17 h : ces animations sont gratuites et ouvertes à tous les enfants de plus de 6 ans au City Stade Kevin Vérove. Le pôle sportif et le centre socioculturel utilisent également cet équipement.

En ce qui concerne l'installation prochaine du demi-terrain de basket 3x3, la Ville de Wimereux, depuis le début du projet, a associé le Club « Europe Basket Club ». La fréquentation attendue par le club se situe entre 1 à 4 heures hebdomadaires par équipe selon les périodes de l'année. La ville de Wimereux compte parmi ses agents du service des sports un ancien joueur de basketball professionnel qui a été champion de France de Nationale 2 en 2002. Ce dernier pourra animer de façon temporaire des ateliers de découverte de basket 3x3.

QUESTION N° 7 posée par M. Sergent

Des commerçants se sont plaints des règles du stationnement et des livraisons par camions notamment rue Carnot, des possibilités existent en utilisant par exemple la navette et les parkings avoisinants. Est-ce pour vous un sujet d'échange qui rejoindrait d'ailleurs votre citation de l'édito Wimereux info numéro 10 : « nous avancerons ensemble pour un avenir où règnent cette qualité de vie et de bien-être » citation valable également pour tout autre sujet ?

Réponse de M. le Maire :

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la Commission municipale de circulation dans laquelle vous siégez.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 52.

Le 04 octobre 2023.

Vu, le D.G.S.
Euro



Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.



Le secrétaire de séance,
Guy BOUTLEUX.